

Webinaire :

Financement et cohérence de la mobilité cyclable



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contexte



Contexte

- Plan vélo 2018-2022, LOM 24/12/2019
- Objectif national : tripler la part modale pour atteindre 9 % en 2024
- Appels à projets continuités / aménagements cyclables

Historique

- 4 appels à projets nationaux Fonds mobilités actives
 - Environ 250M€ d'accompagnement État
- 1 appel à projets régional en 2022
 - 100 M€ d'accompagnement
- Plan vélo et mobilités actives 2022-2027 lancé le 20 septembre 2022
 - 6ème AAP lancé le 20 janvier 2023 – budget alloué 100 M€



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Caractéristiques des projets

Types de projets éligibles

- Le projet est un **projet type « itinéraire sécurisé »**
 - *Au sens du Cerema sur chacune des sections (justifié par les trafics et vitesses)*
 - *< 15km*
- Le projet est un **projet type « discontinuité »**
 - *Ouvrages d'art et ses raccordements à des aménagements existants*
 - *Autres points noirs de sécurité routière et ses raccordements à des aménagements existants*
 - *Raccordement pas forcément en piste cyclable mais doit être justifié par le trafic*

Assiette éligible

- Uniquement pistes cyclables, voies vertes et ouvrages d'art



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

suite

Calendrier des projets

Le projet doit avoir fait l'objet d'études préliminaires

Les travaux ne peuvent pas être notifiés avant l'annonce des lauréats (dans les **18 mois après annonce**)

Le projet est mis en service dans un délai de maximal de **48 mois**

Inscription dans une politique cyclable

Impacts sur la fréquentation



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Critères d'évaluation

- Respect des recommandations techniques du CEREMA
- Aménagement cyclable sécurisé
- Inscription du projet dans une politique cyclable locale (stationnement)
- Cohérence du calendrier de réalisation prévisionnel
- Confort aménagement
- Installation d'un compteur (projet sup à 500 000€)
- Impact attendus sur les déplacements du quotidien



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Calendrier provisoire

- Lancement le vendredi 20/01
- Dépôts des dossiers sur démarches simplifiées jusqu'au vendredi 21/04
- Compléments jusqu'au vendredi 19/05
- Annonce des lauréats par le préfet en septembre 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Conseils pour les dossiers

- Maîtrise foncière
- Être précis et synthétique
- Mettre les plans détaillés en annexe
- Faire des cartes / Plans de l'existants et du projet
- Implication des associations ou des usagers
- Inscription dans une politique cyclable locale
- Cohérence du calendrier de réalisation prévisionnel
- Ne pas hésiter à contacter la DEAL



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Niveau de détails des plans et schémas attendus
 - Un plan d'ensemble
 - Une analyse par section homogène d'aménagement comprenant des données de trafic,
et a minima des plans de coupes pour chaque section ainsi que le traitement des intersections
 - Si ouvrage d'art : obligation de fournir au minimum un avant-projet sommaire (APS)



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Versement subvention

Avance :

Elle correspond à 10% de la subvention, sur simple demande après l'entrée en vigueur de la convention.

Acompte :

La subvention est versée par acomptes successifs au prorata de l'avancement du Projet, jusqu'à 80 % du montant de la subvention, sur production d'un état récapitulatif détaillé des dépenses

Solde :

Il est demandé 12 mois après achèvement de l'intégralité des travaux et la mise en service du Projet



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*